

Colloque de l'observatoire régional des déchets

Pourquoi ?

Comment ?

Déchets du bâtiment :
Imaginons ensemble les solutions
pour que vos déchets deviennent nos
ressources

Qui ?

Où ?

Mardi 26 février 2019

CCI Seine Estuaire



OUVERTURE DU COLLOQUE

Sandrine MESIRARD,

*Directrice énergies environnement développement durable,
Région Normandie*



- Objectif prioritaire régional et national de valorisation de 70% des déchets du bâtiment
 - ✓ Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Demain, les « déchets » du bâtiment, correctement triés, deviendront des « ressources »
- Enjeu de la journée : Coordonner l'action des différents acteurs publics et privés pour offrir des solutions de proximité efficaces et adaptées aux territoires



PROGRAMME

9h00	Accueil des participants
9h30	OUVERTURE DU COLLOQUE <ul style="list-style-type: none">Sandrine MESIRARD, <i>Directrice énergies environnement développement durable, Région Normandie</i>
9h40	CONFÉRENCE PLÉNIÈRE <ul style="list-style-type: none">Veille et évolutions réglementaires Vincent PANETIER, <i>chargé de mission déchets, DREAL Normandie</i>État des lieux de l'offre de service existante pour les déchets du bâtiment Alexandre FARCY, <i>Chef de projets "Observatoire" et "valorisation des déchets", Biomasse Normandie</i>Solutions de reprises proposées par les distributeurs de matériaux Laurent MARTIN SAINT LÉON, <i>Délégué général Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux de Construction (FNMB)</i>
11h00	Pause

11h20	ATELIERS COLLABORATIFS <ul style="list-style-type: none">Atelier I – Penser la collecte autrement : comment répondre aux attentes des artisans tout en assurant une collecte adaptée et coordonnée à votre territoire ? <u>Animateurs</u> : Alexandre FARCY Biomasse Normandie et Pauline RADIGUE (CMAI Calvados-Orne)Atelier II - Tri, recyclage et valorisation : comment appliquer les principes de l'économie circulaire aux déchets du bâtiment ? <u>Animateurs</u> : Emmanuelle ONNO et Claire-Marie CAVACO (Région Normandie)Atelier III - Nouveau modèle économique : une approche de la gestion des déchets du bâtiment par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. <u>Animateurs</u> : Chloé SAINT-MARTIN (ADEME) et Olivier Blandin (Club INNE / ATEMIS)Atelier IV -Sensibilisation / communication : comment les collectivités doivent-elles sensibiliser leurs administrés-clients aux coûts de gestion des déchets ? <u>Animateurs</u> : Fabrice LE NOTRE (FFB) et Pierre-Adrien LECLERC (CAPEB)Atelier V - Les déchèteries pro : un atout pour votre territoire ? <u>Animateurs</u> : Guillaume DEAL et Jennifer MAYAUD (Région Normandie)
12h30	Déjeuner & parcours des restitutions des ateliers
14h00	DÉPART POUR LES VISITES

CONFERENCE PLENIERE

9H40 – 11H00

- **Veille et évolutions réglementaires**

Vincent PANETIER, *chargé de mission déchets, DREAL Normandie*



Déchets du BTP

Sujets réglementaires

Vincent PANETIER
Chargé de mission « Déchets »



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rappel de quelques dispositions réglementaires

- Obligation de tri 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois) :
 - Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 (obligation au 1^{er} juillet 2016)
 - Qui est concerné ?
 - Tous producteurs de déchets (entreprises, administrations, collectivités,...) :
 - collectés par un prestataire privé ;
 - collectés par le service public (seuil de 1 100 L/semaine).
 - Déchets entreposés et collectés en mélange ou séparément les uns des autres
 - Remise au producteur des déchets d'une attestation de valorisation (modèle défini par arrêté du 18 juillet 2018)
- Article L541-1 du code de l'environnement : objectif de « valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 »
- Reprise des déchets par les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction :
 - Décret n°2016-288 du 10 mars 2016
 - Qui est concerné ?
 - Commerces de gros
 - Surface de distribution $\geq 400 \text{ m}^2$ et CA $\geq 1\text{M€}$
 - Possibilité de mutualisation, de délégation à une déchèterie pro à moins de 10 km

FREC : plusieurs mesures concernent les déchets du BTP

- « Revoir en profondeur d'ici mi-2019 le dispositif réglementaire actuel du « **diagnostic déchets avant démolition** » pour passer à une logique de diagnostic/inventaire pour le réemploi et la valorisation des ressources et déchets de chantier. »
- « Élargir le périmètre des opérations couvertes aux travaux de rénovation importants des bâtiments ; Dématérialiser le dispositif et promouvoir l'utilisation de données ouvertes pour favoriser l'émergence d'**applications numériques permettant de faire le lien entre l'offre de matériaux réutilisables et la demande** ; Renforcer les compétences et la professionnalisation des acteurs réalisant le diagnostic ; Sensibiliser et former les maîtres d'ouvrage. »
- « Développer avec les acteurs du secteur (maîtres d'ouvrage, contrôleurs techniques, assureurs...) d'ici 2020 des **guides techniques permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés ou réemployés** (performances techniques, sanitaires et environnementales) »

Loi « Economie Circulaire »

- Préparation en cours pour finalisation du projet au premier semestre 2019
- Sanctions contre les dépôts sauvages :
 - Clarification des responsabilités : autorité administrative du maire, sauf pour les ICPE (préfet compétent)
 - Autorisation d'utiliser la vidéo-surveillance
 - Autoriser les polices « intercommunales » et « multicommunales » sur un même territoire
 - Transfert possible du pouvoir de police du maire vers le président de l'EPCI
 - Augmentation de l'habilitation d'agents de collectivité (ASVP, garde-champêtre,...)
- Sanctions diagnostic déchets
 - Modification du code de la construction pour rendre la sanction applicable
 - Réflexion sur la mise en œuvre des contrôles



Ajout du « tri 5 flux » aux sanctions pénales applicables

- Modifications réglementaires pour déployer des sanctions plus facilement 8

Loi FREC

- Reprise des déchets du bâtiment
 - Option : écrire dans la loi la REP bâtiment (l'obligation de reprise par les distributeurs disparaîtrait)
 - Etude par les professionnels pour proposer une alternative à la REP
 - étude de préfiguration d'une reprise gratuite et efficace
 - 14 signataires : FFB, FNADE, FEDEREC, distributeurs, CAPEB...

Gestion des terres excavées

- Arrêté ministériel « sortie de statut de déchet » en cours de préparation
 - Processus de préparation en vue de réutilisation
 - Terres, cailloux et boues de dragage (hors déchets amiantés, contenant des PCB,...)
 - Contrôle technique et administratif des déchets
 - Opérations éventuelles de nettoyage, criblage,...
 - Référence à des guides techniques publiés ou à venir :
 - TEX issues de SSP en aménagement
 - Evaluation environnementale de matériaux alternatifs en TR
 - Guide déchets du BTP en TR
 - *TEX issues ou non issues de SSP en TR*
 - *TEX non issues de SSP en aménagement*
 - *Guide d'acceptation environnementale et sanitaire de matériaux alternatifs en construction*
 - *Guide sédiments en TR*

FIN



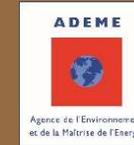
- **État des lieux de l'offre de service existante pour les déchets du bâtiment**
Alexandre FARCY, *Chef de projets "Observatoire" et "valorisation des déchets",*
Biomasse Normandie





Biomasse
Normandie

Observatoire des déchets
de Normandie



DÉCHETS DU BÂTIMENT : IMAGINONS ENSEMBLE LES SOLUTIONS POUR QUE VOS DÉCHETS DEVIENNENT NOS RESSOURCES



26 février 2019

Alexandre FARCY

Chef de projets "Observatoire et valorisation
des déchets"

Biomasse Normandie

**ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SERVICE
EXISTANTE POUR LES DÉCHETS DU BÂTIMENT**

Plan

- **Contexte et enjeux**
- **Chiffres clés**
- **Offre de services existantes**

Contexte et enjeux

• *Caractéristiques du secteur du bâtiment*

• Une multitude d'intervenants sur un même chantier :

- maître d'ouvrage,
- maître d'œuvre,
- coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS),
- bureau de contrôle,
- entreprises et sous-traitants.

• Une très grande diversité dans :

- les professions,
- la taille des entreprises,
- leur concentration,
- la fréquence des chantiers,
- la production de déchets.

• De réelles potentialités de recyclage de nombreux matériaux contenus dans les déchets du bâtiment

- Tous concernés par la gestion des déchets
- Chaque partenaire a une part de responsabilité

- Besoins :
 - . organisation d'une collecte adaptée,
 - . structures de regroupement et de tri.

- Difficultés concernant l'information, la sensibilisation et la formation.

- Nécessite un tri à la source

Contexte et enjeux

- 3 catégories de déchets

Déchets inertes

- béton,
- briques, tuiles et céramiques,
- verre (vitrage),
- matériaux bitumineux sans goudron,
- terres et pierres (y compris déblais mais hors terre végétale).



Déchets non inertes et non dangereux

- métaux et leurs alliages,
- bois bruts ou faiblement adjuvantés,
- plastiques,
- déchets verts,
- papiers cartons,
- plâtre,
- laines minérales,
- peintures, vernis, colles, mastics en phase aqueuse,
- DEEE ne contenant pas de substances dangereuses,
- Déchets alimentaires...



Déchets dangereux

- aérosols,
- accumulateurs et piles
- bois traités,
- boues de séparateur d'hydrocarbures,
- emballages souillés,
- produits contenant du goudron,
- DEEE,
- peintures, vernis, colles, solvants contenant des substances dangereuses,
- pinceaux, chiffons souillés,
- amiante (friable et lié)...



Contexte et enjeux

- *Protection de l'environnementaux et maîtrise des coûts*

- **Enjeux environnementaux**

- Éviter les mauvaises pratiques
 - dépôts sauvages,
 - brûlage à l'air libre.
- Favoriser le tri en vue d'un réemploi ou d'un recyclage
- Préserver la ressource
- Réduire la toxicité des déchets

- **Enjeux économiques**

- Offre de services adaptée
 - maillage suffisamment dense,
 - services adaptés.
- Coûts maîtrisés
 - pour les producteurs de déchets,
 - pour les gestionnaires de services.

Dépôt sauvage d'amiante



Dépôt sauvage



Brûlage à l'air libre

Plan

- Contexte et enjeux
- **Chiffres clés**
- Offre de services existantes

Chiffres clés

- *Gisement national*

- Plus de 42 millions de tonnes produites par le secteur du bâtiment

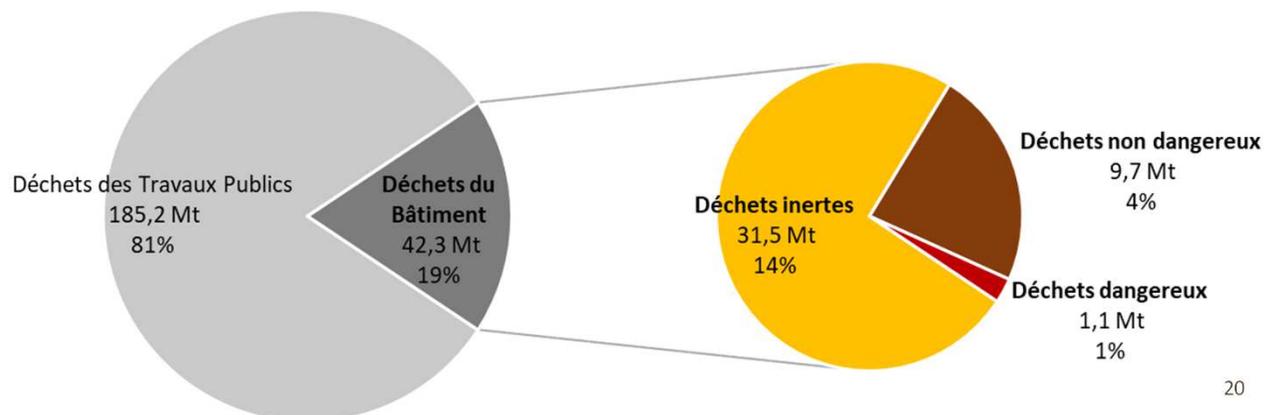


→ 70 % des déchets produits par le BTP

* Déchets des activités économiques (DAE) collectés par le service public

Source : ADEME, RSD, 2014 - Enquête Collecte 2015 - Estimations IN NUMERI

→ Environ 50 % des déchets non dangereux du BTP sont en mélange et donc non triés sur le chantier

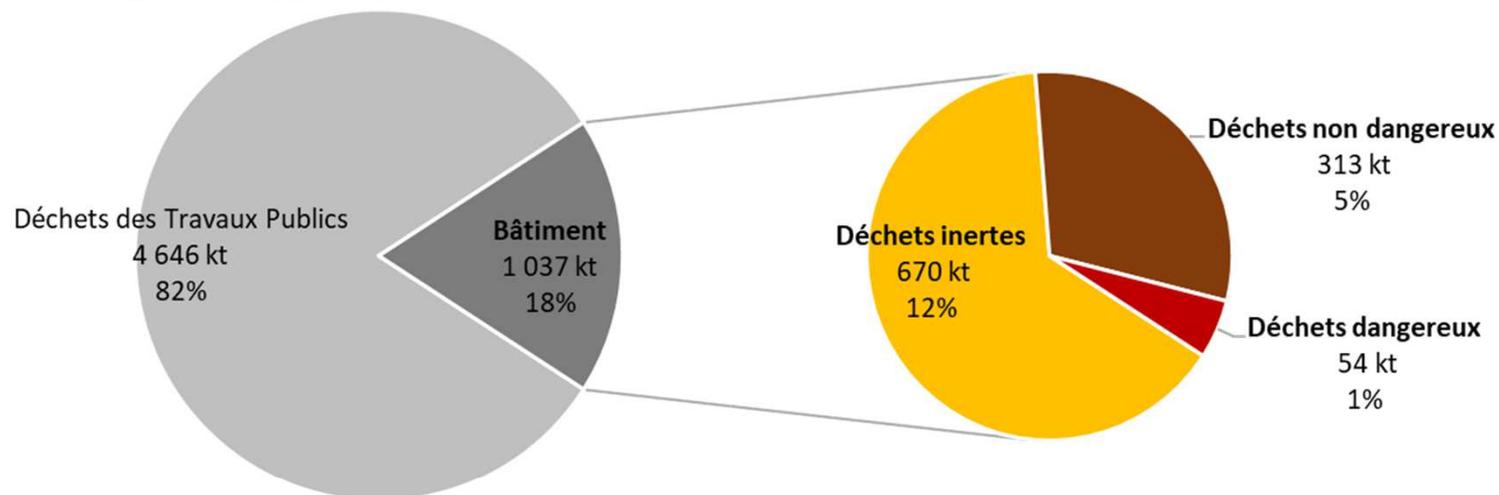


Enjeux

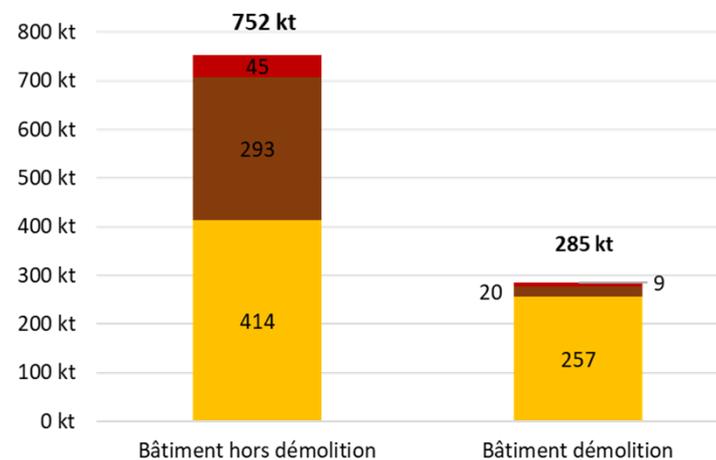
- Flux normand 2015

- Évaluation réalisée par la CERC

- dans le cadre de l'état des lieux du PRPGD,
- année de référence : 2015



- Plus de 1 million de tonnes produites par le Bâtiment en Normandie
- Majorité de déchets inertes (65 %)
- Près de 370 000 t de déchets non inertes



Plan

- Contexte et enjeux
- Chiffres clés
- **Offre de services existante**

Offre de services existantes

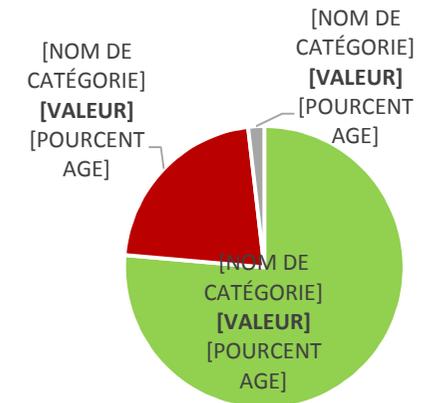
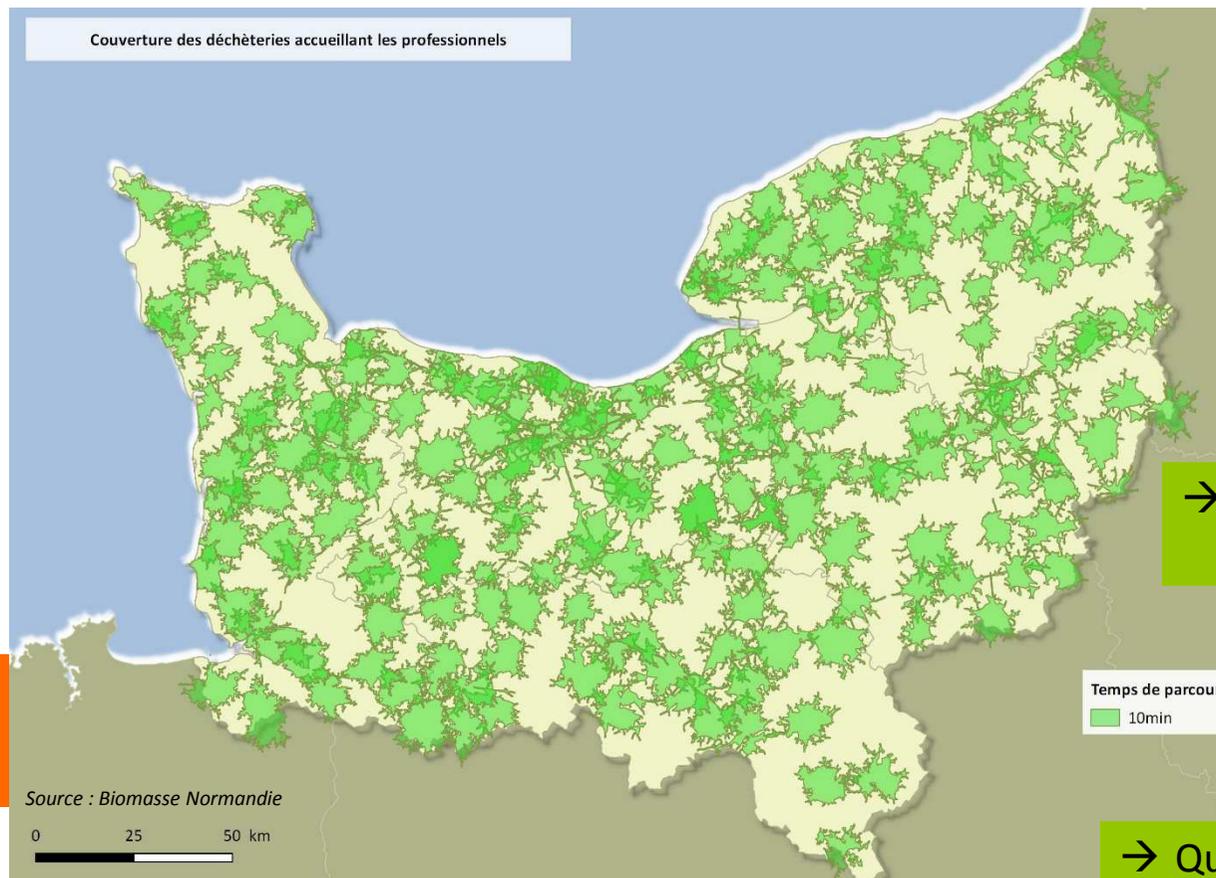
- *Modes de gestion des déchets du BTP*

- **Apport dans les déchèteries publiques**
- **Dépôts sur des installations dédiées**
- **Prise en charge par un prestataire de collecte**
- **Dépôts chez les négoce de matériaux**

Offre de services existantes

- *Déchèteries publiques*

- **Accueil des professionnels sur le réseau public**



→ Maillage intéressant, notamment en milieu rural

→ Quelques difficultés :
• saturation des sites,
• sites peu/pas adaptés.

→ Des stratégies territoriales différentes :
CODAH/SDOMODE

Offre de services existantes

- *Déchèteries publiques*

- **Grilles tarifaires des déchèteries publiques**

- certains dépôts de déchets non facturés,
- facturation à la tonne, au volume..

Déchets	Tarif des dépôts
Ferrailles	Gratuit
Cartons	Gratuit
Piles	Gratuit
Batteries	Gratuit
Cartouches d'encre	Gratuit
Lampes et néons	Gratuit
Huiles alimentaires	Gratuit
Huiles de vidange	Gratuit
Textiles	Gratuit
Mobilier	Accepté sous conditions
Gravats	19 €/tonne
Déchets verts	30 €/tonne
Déchets électriques et électroniques	45 €/tonne
Bois	61 €/tonne
Encombrants	115 €/tonne
Tarif vrac (déchets en mélange, hors ordures ménagères)	115 €/tonne
Déchets dangereux (peintures, solvants, filtres à huile, produits phytosanitaires ...)	1 200 €/tonne

Grille tarifaire NCPA

Les conditions tarifaires 2017 pour les professionnels

DÉCHETS	Tarifs 2017 Coût HT/M ³
ENCOMBRANTS	16,00 €
DECHETS VERTS	12,00 €
GRAVATS	13,50 €
BOIS	14,00 €
FERRAILLES	Gratuit
CARTONS	Gratuit

Les dépôts de DDD et D3E sont interdits

Grille tarifaire SYGOM

Filière Payante

Tarifs	Tonne	M ³	Icone	Nom	Tonne	M ³
				GRAVATS	25€	25€
				BOIS	78€	9€
				BRANCHES	25€	3€
				DÉCHETS VERTS	44€	5€
				AMIANTE LIÉ	280€	
				DDS	700€	
				GAZON	22€	3€
				PLÂTRE	189€	25€

Minorée

Plateforme de Martainville
Plateforme de Beaumontel

Déchèterie de Drucourt

CETRAVAL

Déchèterie d'Amfreville

Gratuite

Batteries Cartons Cartouches DEA

DEEE Métaux Huiles Lampes

Papiers Piles Pneus* Réemploi

Textile Thuyas** Verre

* Uniquement pneus propres, non jantes VL. ** Filière uniquement proposée sur Drucourt et Beaumontel

Grille tarifaire SDOMODE

→ Facturation plus ou moins proche des coûts réels

→ Limite l'émergence d'initiatives privées

Offre de services existantes

- *Installations dédiées*

- Une vingtaine de déchèteries professionnelles



P Déchèterie professionnelle

→ Des installations mises en œuvre par des sociétés privées
→ Quelques sites de maîtrise d'ouvrage publique

→ Un équilibre économique à assurer

Offre de services existantes

- *Prestataires de collecte*

- **Service sur mesure**

- fourniture de contenants sur site,
- transport des déchets vers les exutoires,
- traitement/valorisation.



→ Service pouvant favoriser le tri à la source

→ Coût de prise en charge des déchets

→ Manque de place sur les chantiers

Offre de services existantes

- *Reprise par les négoce de matériaux*

- **Obligation réglementaire**

- loi de transition énergétique pour la croissance verte,
- décret n°2016-288 du 10 mars 2016.

- **Conditions**

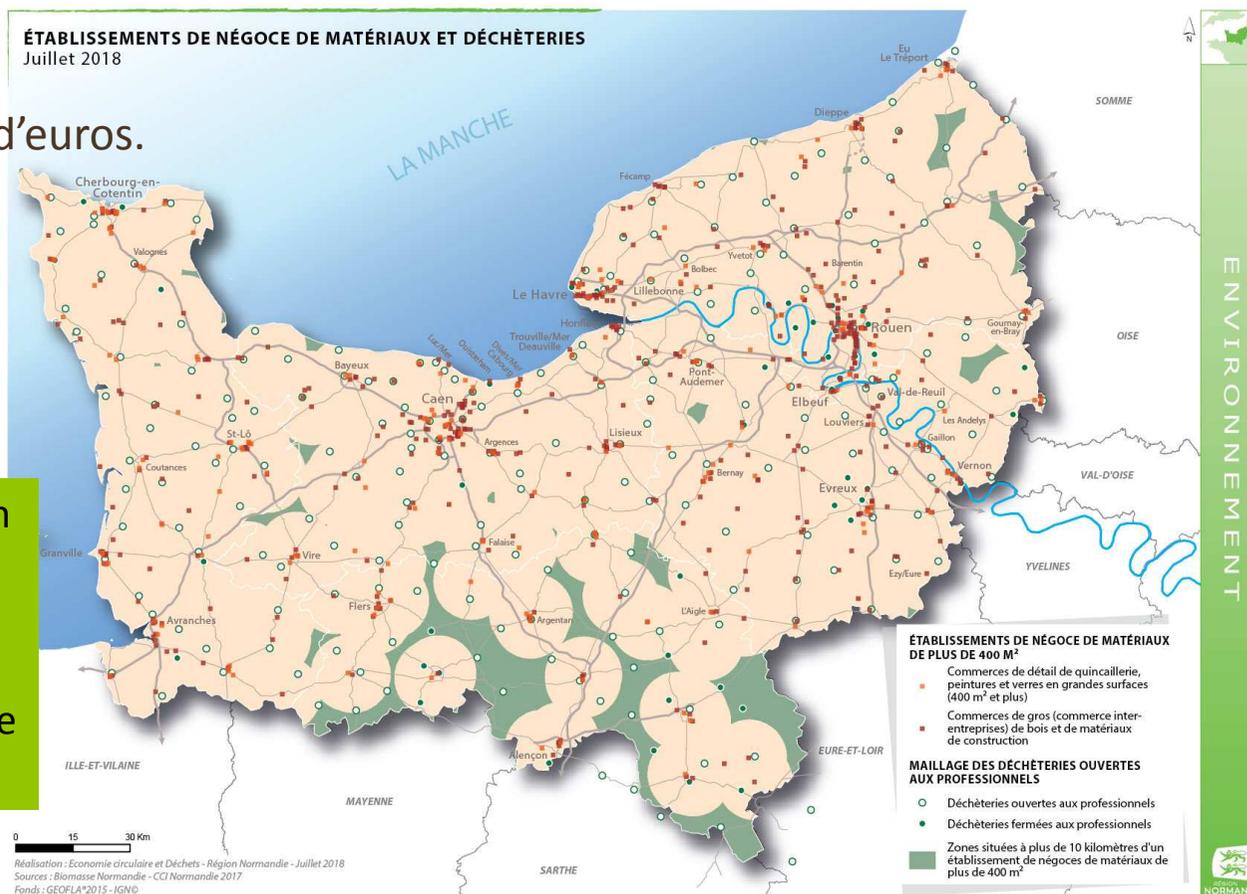
- plus de 400 m²,
- plus d'1 million d'euros.

→ Rarement mise en œuvre

→ Cas de Point P à Alençon

→ Intervention de la Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux de construction (FNBM)

→ Réflexion sur la mise en place d'une REP BTP



CONFERENCE PLENIERE
9H40 – 11H00

- **Solutions de reprises proposées par les distributeurs de matériaux**

Laurent MARTIN SAINT LÉON, *Délégué général Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux de Construction*

Adrienne OUVRIEU, *Responsable juridique et affaires économiques, FNBM*

Jean DESVEAUX, *Saint Gobain, Distribution Bâtiment*



Merci pour votre attention,
Avez-vous des questions ?

ATELIERS COLLABORATIFS

11H20 – 12H30

Salle Othon Friesz

ATELIER IV

*Sensibilisation/Communication :
Comment les collectivités doivent-elles sensibiliser leurs administrés-clients aux coûts de gestion des déchets ?*

Salle Roger Guerrant

ATELIER III

Quel modèle économique pour la gestion des déchets du bâtiment? Une approche par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Salle Jean Dubuffet

ATELIER II

Tri, recyclage et valorisation : comment appliquer les principes de l'économie circulaire aux déchets du bâtiment ?

Salle Henri de Saint-Delis

ATELIER I

Penser la collecte autrement : comment répondre aux attentes des artisans tout en assurant une collecte adaptée et coordonnée à votre territoire ?

Salle Georges Braque

ATELIER V

Les déchèteries pro : un atout pour votre territoire ? Sur la base d'expériences concrètes, partageons nos idées pour renforcer la coordination et de l'accompagnement des porteurs de projets

Amphi Raoul DUFFY

Conférence plénière



Le numéro de votre atelier est indiqué sur votre badge.

Il a été déterminé en fonction des 3 choix effectués lors de votre inscription

PAUSE CAFE
11H – 11H20

Reprise à 11h20

